



Paris, le 17 novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stérilisation des biberons, tétines et téterelles avec de l'oxyde d'éthylène (cancérogène)

Xavier BERTRAND, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, a été informé hier de ce problème.

Ce procédé de stérilisation n'est pas autorisé pour les matériaux au contact des denrées alimentaires car ce produit est considéré comme cancérogène pour l'Homme. Pourtant il semblerait que des biberons tétines et téterelles stérilisés avec ce procédé soient utilisés dans les établissements de santé

En lien avec le ministère des Finances, Xavier BERTRAND diligente dès aujourd'hui une enquête conjointe de l'IGAS, avec l'appui de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), pour comprendre comment un tel dysfonctionnement a pu se produire :

- De la part des entreprises qui commercialiseraient des produits en contact direct avec des denrées alimentaires, stérilisés avec de l'oxyde d'éthylène
- De la part des établissements hospitaliers qui les auraient achetés.

Les conclusions de l'enquête devront être rendues au plus tard à la fin de l'année.

La priorité du ministre est que les biberons, tétines et téterelles stérilisés avec de l'oxyde d'éthylène soient retirés dans les délais les plus brefs.

Xavier BERTRAND veut également aller au bout de l'enquête et en tirer toutes les conséquences en termes de responsabilités.

Il faut noter que, face à des produits cancérogènes, la dangerosité dépend généralement de la durée et la fréquence d'exposition.

Contact Service de Presse – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : 01 44 38 22 03

secretariat.communication@cab.travail-sante.gouv.fr